

Communiqué de presse

Évry, le 10 septembre 2010

Présentation au STIF du projet de transport en commun Massy-Arpajon, porté par le Syndicat Mixte RN20

Ce jeudi 9 septembre, une délégation d'élus du Syndicat Mixte d'Etudes RN20, comprenant Gérard FUNÈS, son Président, les 4 Communautés d'agglomération et de communes membres, et Thierry MANDON, Président délégué du Conseil général de l'Essonne et Président de la commission qualité de service au Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) a été reçue par Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil régional d'Île-de-France et du Syndicat des Transports d'Île-de-France, pour présenter la première phase du schéma de référence de la RN20.

Cette délégation a exposé les éléments techniques permettant de démontrer l'utilité d'un Site Propre pour Transport en Commun entre Massy et Arpajon dont les principales caractéristiques sont :

- un système de transport interurbain adapté au contexte de faible densité urbaine ;
- un temps de parcours maximal de 35 minutes ;
- une limitation du nombre de stations de SPTC sur le parcours avec une inter-station moyenne de l'ordre de 2 kilomètres ;
- un aménagement systématique de parkings relais au niveau des stations de SPTC pour accroître la chalandise du TCSP sur les quartiers éloignés ;
- une accessibilité des stations facilitée pour les cyclistes et les piétons.

L'analyse fine effectuée par le Syndicat Mixte des projets urbains des collectivités traversées montre que le nombre d'habitants et d'emplois actuels et futurs le long de cette ligne de transport justifient la réalisation de tronçons en site propre permettant aux bus d'être séparés du trafic automobile et ainsi d'offrir aux usagers des temps de parcours et des fréquences attractives.

Jean-Paul HUCHON a accueilli positivement ce projet de transport en commun et a indiqué à la délégation du Syndicat Mixte qu'il était favorable à :

- la réalisation par les services du STIF, dès 2011, du Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) pour ce projet de transport entre Massy et Arpajon,
- son inscription au Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France en cours de révision.

Parallèlement, le Syndicat Mixte RN20 va poursuivre ses études afin de détailler le projet d'aménagement global de la RN20 et notamment de définir les travaux à mener pour transformer la RN20 en boulevard urbain à 2x2 voies et comprenant des aménagements qualitatifs tels que des plantations, des pistes cyclables et des trottoirs.

Les élus présents ont été unanimes pour convenir qu'au-delà des études, **l'enjeu pour ce projet de transport en commun, est de trouver rapidement un plan de financement impliquant les différentes collectivités et l'État.**

Trois possibilités ont été envisagées :

- les crédits du futur Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France
- le futur Contrat Particulier Région-Département
- une inscription du projet au Contrat de Projets État-Région

Cette dernière solution est la piste privilégiée par le Syndicat Mixte RN20 qui a adressé un courrier à Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, le 13 juillet 2010 pour demander la participation financière de l'État à ce projet primordial pour l'Essonne.

Contact : Mélanie DUCLOS
Téléphone : 01 60 91 91 20
Portable : 06 83 98 26 65
Télécopie : 01 60 91 91 24
E-mail : mduclos@cg91.fr

